



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport-préavis

relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 70'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'extension du réseau de vélos en libre-service « Riviera Roule » sur la Commune de Montreux et à la réponse au postulat de M. J. P. Buholzer « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques »

Président : Raphaël Corbaz (PLR)
Membres : Tanya Bonjour (SOC)
Susanne Cornaz (PLR)
Carolanne Feissli (SOC)
Jean-Marc Forclaz (PLR)
Arnaud Grand (PLR)
Susanne Lauber Fürst (ML) remplacé par Vincent Haldi
Daniel Meillaud (UDC)
Romain Pilloud (SOC)
Anne Saito (Les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 28 novembre 2016 à la Villa Mounsey en présence de M. Caleb Walter, Municipal, que nous remercions pour la qualité et la clarté des informations fournies. Mme Lauber Fürst était excusée et remplacée par M. Haldy.

En préambule, M. le Municipal désire souligner que le préavis est le résultat d'une longue réflexion. Depuis plusieurs années, une analyse sur la problématique d'intégration des stations, mais également sur le dimensionnement du dispositif et l'intégration de vélos électriques à celui-ci est menée. La CORAT (Commission Consultative Régionale pour l'Aménagement du Territoire) a été intégrée à la réflexion, car une vision régionale du concept qui s'étendrait de Vevey jusqu'aux Grangettes avec des stations tous les 200 à 300

mètres est envisageable à terme.

Le président ouvre la discussion en suggérant que celle-ci respecte l'ordre des chapitres du préavis.

Un commissaire informe la commission qu'à son avis, PubliBike, de part son réseau plus vaste en Suisse et une politique de prix d'abonnements plus attractive, aurait pu être un choix privilégié par une catégorie de citoyens. Monsieur le Municipal répond que le choix de VeloPass a en partie été guidé par la volonté d'avoir un fournisseur unique sur toute la Riviera, mais aussi par la taille plus modeste et la flexibilité des stations qui seront beaucoup plus aisées à intégrer sur le domaine public.

Un membre s'interroge sur la qualité des services de VeloPass et principalement sur la fréquence de l'équilibrage de la flotte de vélo entre les stations. Aucune réponse chiffrée ne peut lui être donnée. Cependant, il est souligné que ce service, sous la responsabilité de VeloPass, sera délégué à l'OSEO. Cette entité a pour objectif d'aider des personnes en grande difficulté en leur offrant la possibilité de s'intégrer par le travail.

Une question est posée sur la localisation des points de vente des abonnements. Ceux-ci pourront être achetés à la place de l'Eurovision à l'office Montreux-Vevey Tourisme, mais d'autres emplacements sont envisagés.

Un commissaire estime que l'on n'a pas vraiment répondu à M. Buholzer. Monsieur Walter juge que, comme le postulat le demandait, la Municipalité a très sérieusement étudié la faisabilité du concept. Après avoir pris en compte la topographie du territoire, les grands écarts de densité de population, ainsi que la problématique liée à la charge des batteries, elle est arrivée à la conclusion qu'une mise en place par étapes permettrait d'avoir une meilleure vision avant de consentir à un investissement devisé à environ un quart de million. Finalement, il rappelle qu'il existe actuellement une subvention pour l'achat privé de vélos électriques.

Un Conseiller aimerait savoir si la Municipalité connaît le seuil d'autofinancement du projet. En effet, plusieurs acteurs de l'économie du partage fonctionnent sans investissement ou soutien public. Monsieur Walter reconnaît ne pas avoir ce chiffre, mais mentionne que des économies d'échelles existent et que les éventuels bénéfices serviront à l'amélioration du réseau. Enfin, le projet augmente l'attractivité touristique de notre région et cela explique le co-financement de la FET à hauteur de 50%.

Un membre se demande s'il serait possible que les abonnements annuels VeloPass puissent être inclus dans le programme de subvention pour les abonnements des transports publics. On l'informe qu'ils ne le seront pas dans un premier temps.

Finalement, M. le Municipal précise que le contrat entre VeloPass et la commune de Montreux sera valable pour 5 ans, mais que la commune envisage de créer une fondation après deux années afin de regrouper tous les acteurs privés et publics participant au projet. Cela afin de pouvoir mieux gérer le concept ainsi que les relations commerciales

avec le fournisseur du service VeloPass.

Finalement, il est décidé d'apporter un amendement aux conclusions du préavis en y incluant le point suivant:

3. bis de demander à la Municipalité un bilan d'évaluation dans les quatre années à compter du début de l'exploitation du réseau.

La parole n'étant plus demandée, la commission passe aux votes.

C'est à l'unanimité que l'amendement est accepté et c'est également à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter ce préavis et d'adopter les conclusions telles qu'amendées.

Amendement(s)

Amendement de Anne Saito

3. bis de demander à la Municipalité un bilan d'évaluation dans les quatre années à compter du début de l'exploitation du réseau.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu

le rapport-préavis No 49/2016 de la Municipalité du 4 novembre 2016 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 70'000.00 au maximum, sous déduction de la participation de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'extension du réseau de vélos en libre-service « Riviera Roule » sur la Commune de Montreux et à la réponse au postulat de M. J.-P. Buholzer « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques »

ouï

le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant

que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les démarches en vue de l'extension du réseau Riviera roule à la Commune de Montreux selon les description du présent préavis, sous réserve que dès le début des partenaires privés investissent également dans le réseau ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 70'000.00 au maximum, sous déduction de la participation de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique ;
3. d'inscrire au budget 2017 et suivant un montant de CHF 14'400.00 sur le compte de fonctionnement 180.3155 "Entretien d'objets mobiliers" pour l'exploitation annuelle du réseau;
3. bis de demander à la Municipalité un bilan d'évaluation dans les quatre années à compter du début de l'exploitation du réseau.
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
5. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
6. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 180.3313 "Amortissements d'objets mobiliers" à créer sur une période de 5 ans au maximum ;
7. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Jean-Pierre Buholzer
« Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques » ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Raphaël Corbaz (PLR)